

Image not found or type unknown



Appréciation de la Prestation compensatoire

Par **hippocampe07**, le **19/12/2015** à **08:38**

Bonjour

suivant vos formules de calcul sur la prestation compensatoire, je peux être amené à verser à mon épouse entre 30000, 80000 et 150000 euros!!

je n'ai pas cette somme disponible! nous avons des liquidités en commun mais qui n'atteignent pas ces sommes là. Elle ne travaille pas .

Merci de me renseigner savoir si un juge est capable de me pénaliser à hauteur de 150000 euros donc un emprunt pour mon compte.

Merci